POLITIQUE DE VOTE
JUILLET 2025

Chacun des fonds pour lesquels CA Indosuez Fund Solutions S.A. (Indosuez Fund Solutions) fournit des services de société de gestion d'OPCVM, de gestionnaire de fonds d'investissement alternatif ou de gestion d'investissement, a délégué ses droits de vote à Indosuez Fund Solutions.

Indosuez Fund Solutions exercera ses droits de vote pour :

- tous les fonds gérés directement (même avec l'aide d'un conseiller) ;

- ou les fonds délégués à CA Indosuez Gestion S.A., CA Indosuez Wealth (Europe) S.A. et ses succursales, CA Indosuez (Suisse) S.A., CA Indosuez Finanziaria S.A. .

Lorsque Indosuez Fund Solutions exerce sa politique de vote, elle a adopté un processus qui fixe les conditions et les orientations stratégiques à suivre par ces gestionnaires lorsqu'ils participent aux assemblées générales de certaines sociétés du portefeuille dans lesquelles elle a des intérêts.

Dans le cas des fonds dont les droits de vote ne sont pas exercés par Indosuez Fund Solutions, le gestionnaire délégué doit développer sa propre stratégie pour exercer les droits de vote des fonds qu'il gère. Dans ce cas, le gestionnaire délégué doit fournir sa procédure de vote à Indosuez Fund Solutions dans le cadre du processus de Due Diligence.

Ces orientations stratégiques visent à définir la stratégie de vote des fonds et à promouvoir, entre autres, certaines exigences en matière de protection des actionnaires et de bonne gouvernance d'entreprise, tout en évitant les conflits d'intérêts potentiels.

La procédure de vote détaillée est disponible sur demande.

CA Indosuez Fund Solutions S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 26 64 50 - 1
T.V.A. LU 20440864
R.C.S. Luxembourg B104980

www.ca-indosuez-fundsolutions.com

CRÉDIT AGRICOLE GROUP